



## Accident logement dangereux

Par **ludomay**, le **15/08/2016** à **23:07**

Bonjour,

Ma mère âgée de 67 ans a fait une demande de relogement, son appartement situé au 4eme est équipée d'une baignoire dont elle ne peut plus se servir, elle ne lui convient plus. La demande a été faite il y a 19 mois et elle n a reçu aucune proposition. Depuis sa demande, elle a chuté dans les escaliers et s'est cassé le bras. elle a été opérée, s'est fait poser cinq broches.

Je voudrais savoir si l'organisme HLM n'a pas une obligation d'agir dans ce cas ? Ma mère est locataire depuis plus de quarante ans de ce logement.

Merci pour toute information.

Par **janus2fr**, le **16/08/2016** à **10:00**

Bonjour,

Le bailleur HLM n'a aucune obligation à ce niveau. Si le logement ne convient plus à votre mère, c'est avant tout à elle d'en trouver un autre et de donner congé de celui-ci.

Par **ludomay**, le **17/08/2016** à **00:09**

bonsoir , il se trouve qu'elle a fait une demande auprès de l'office hlm il y a dix neuf mois en expliquant le motif de sa demande. Une assistante sociale s'est rendue chez elle ,et rien ne lui a été proposé.

Par **janus2fr**, le **17/08/2016** à **00:12**

Il est clair qu'ayant déjà un logement social, sa demande ne doit pas être prioritaire par rapport aux personnes sans logement. Peut-être serait-il préférable dans ce cas de se tourner vers un bailleur privé...

Par **ludomay**, le **17/08/2016** à **00:23**

oui c est ce que j ai fait,mais sachant que dans son propre batiment plusieurs personnes se sont succedées au rdc,qu ici il y a beaucoup de logements libres et qu elle demandait un t2 alors qu elle occupe un t 4 j ai un peu de mal à comprendre ,ma mere avait aussi un certificat medical precisant que son etat de sante necessite un logement au rdc ou avec ascenceur .